

Direction Générale des Services
E-mail : mf.stephan@niederbronn-les-bains.fr

Réf. : C/ /MF
Affaire suivie par : M.F. STEPHAN

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal dans sa séance plénière du 2 Février 2026

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Décembre 2025.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.
3. Débat d'orientation budgétaire 2026.
4. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 4/1. Ligne de trésorerie Budget Principal – Lancement d'une consultation.
 - 4/2. Programme ACTEE - Mise en place conventionnement avec la FNCCR.
 - 4/3. Rénovation du presbytère de la Paroisse Saint-Jean – Demande de subvention d'équipement.
 - 4/4. Acquisition d'un véhicule de Premiers Secours à personnes par les Sauveteurs Secouristes de Niederbronn-les-Bains et Environs - Demande de subvention d'équipement.
 - 4/5. Organisation de manifestations à caractère touristique – actualisation des tarifs
 - 4/6. Demande de participation pour un séjour scolaire organisé par le collège des Missions Africaines.
5. Sécurisation et préservation du Château de la Wasenbourg – Signature du bail emphytéotique avec l'Etat.
6. S.D.E.A. – Approbation des propositions d'évolutions statutaires vers la qualité d'Etablissement Public Territorial de bassin sur une portion de son territoire.
7. Service de Police Municipale.
 - 7/1. Forfait Post Stationnement – Présentation du rapport annuel 2025 de la Commission RAPO.
 - 7/2. Présentation du rapport d'activité de l'année 2025 du Service de Police Municipale.
8. Divers et Communication.
9. Affaires de personnel :
 - 9/1. Bilan 2025 d'attribution du régime indemnitaire et des avantages consentis au personnel communal.
 - 9/2. Action sociale de la commune en faveur du personnel communal : Cotisations et subventions 2026 au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin et au CNAS - Garantie obsèques.
 - 9/3. Golf sur Pistes – Saison 2026 – Création de postes contractuels.
 - 9/4. Service Voirie-bâtiments – Création d'un poste temporaire d'agent technique d'une durée de 6 mois.



affichée le 3 Février 2026
en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT
Le Maire,
Anne GUILLIER